

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL SCARPE-ESCAUT

(Créé par Arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 11/12/1968)
(Modifié par Arrêté Préfectoral en date du 23/12/1987 – du 04-11-2002 - du 16/09/2010 - du 30/12/2016)
Statuts modifiés en date du 4 février 2021

Siège statutaire et administratif :
Maison du Parc naturel régional 357 rue Notre-Dame d'Amour 59230 Saint-Amand-les-Eaux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – 2025 - 09

Séance du : 13/02/2025 (report de la réunion du 06/02/2025)

Date de convocation : Convocation initiale : 13/01/2025 – Convocation report de réunion : 07/02/2025

Sous la Présidence de : Grégory LELONG

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL (94 membres – 374 voix) :

- AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL (126 voix) : BARA Laurence – COLSON Aurore – DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – LUBREZ Caroline – ROHART Ludovic – TEINTENIER Véronique -

- AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (126 voix) : DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS-MARQUILLY Béatrice - DETAVERNIER Jean Luc – LABADENS Sylvie – RENAUD Eric – SEGUIN Sébastien – VALOIS Patrick - ZAWIEJA-DENIZON Isabelle

- AU TITRE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (63 voix) :

Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole :

2 membres titulaires : ZINGRAFF Raymond - POPULIN Agostino

2 membres suppléants : DUFOUR-LEFORT Régis – JOVENIAUX Didier

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut :

3 membres titulaires : DA SILVA Hélène, SALIGOT Bruno, SZYMONIAK Laurence

3 membres suppléants : PAILLOUSSE-PIREZ Marie Josée, LEBRUN-VANDERMOUTEN Bernard, DE NEVE Franc

Communauté d'Agglomération Douaisis Agglo :

1 membre titulaire : HEGO Claude

1 membre suppléant : HALLE Jean Luc

Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent :

2 membres titulaires : DELECLUSE Marc, GAMBIEZ Daniel

2 membres suppléants : FALEMPE Marie-Françoise, DURAND Jérémie

Communauté de Communes Pévèle-Carembault :

1 membre titulaire : LEMAIRE Patrick

1 membre suppléant : DELCOURT Philippe

AU TITRE DES COMMUNES (67 voix – 1 poste à pourvoir) :

1 membre titulaire et 1 membre suppléant par commune :

MM. MORTELETTE Jean Paul et COUILLEZ Didier (Anhiers) – DUTRIEUX Isabelle et DEGAUGUE Cédric (Anzin) – LAI Julie et DUBOIS Elisabeth (Aubry du Hainaut) - CACHOIR Bruno et VANDENBERGUE Yves (Bellaing) – BENYAHIA Ali et HOFFMANN Léon (Beuvrages) – POUILLY Jean Christophe et MIQUET Patrick (Beuvry la Forêt) – TENEUL Arnaud et POTY Maryvonne (Bousignies) – LONGUEPEE Jean et DANGREMONT Romain (Bouvignies) – BULOT Olivier et SKRZYPCKA Jean Pierre (Brillon) – LEGRAND Francis et LEMAY Frédéric (Bruay sur l'Escaut) – MAERTENS David et PETIT Francine (Bruille lez Marchiennes) – LANNOY Bernard et CICHON Véronique (Bruille Saint-Amand) – MORLIGHEN Bernard et CORNU Philippe (Château l'Abbaye) – LELONG Grégory et GROSPERRIN Julien (Condé sur l'Escaut) – DEBARGE Anne et DELPORTE Mathieu (Coutiches) – COLLET Eric et LIENARD Matthieu (Crespin) - SZATNY Jean Michel et LECOMTE Didier (Dechy) – LEMOINE Solange et SANCHEZ Thomas (Denain) – PAKOSZ Alain et KONIUSZ Michel (Erre) – TOUATI Benamar et LIETARD Jean Claude (Escautpont) – GOURMAUD Alain et DUBOIS Isabelle (Fenain) – BOUKLA Jacques et MORTREUX Céline (Flines lez Mortagne) – LESUR Simon et DENEUVILLERS Jérôme (Flines lez Râches) – POTELLE Magaly et SYBILLE Jean Yves (Fresnes sur Escaut) – BOUDREZ André et DEBRABANT Marjorie (Hasnon) – MURCIA Baptiste et RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – SCHNEIDER Jacques et KOPCZYNSKI Bruno (Hergnies) – SCHERER Murielle et SANS Patrick (Hérin) – SERRURIER Yvon et GAZET Christian (Hornaing) – FONTAINE Jean Paul et MARFIL Nicole (Lallaing) – TESTART Jean Luc et RIDON Jean Michel (Landas) – LISSE Henri-Jean et DELESALLE Hermine (Lecelles) – DEHAENE Bernadette et ROUSSEAU Pascal (Marchiennes) – HANQUET Christian et JORIEUX Thomas (Marly) – FINET Florian et NAMUR Valentin (Maulde) – THURU Gérald et BRUNEL François-Xavier (Millonfosse) – BOCAHUT Charlie et LETELIER Ryan (Mortagne du Nord) – DUFERNEZ Géry et DELFOLIE-WATTIEZ Jocelyne (Nivelle) – RICHEZ Benjamin et DERNAUCOURT Stéphanie (Nomain) – BARGIBANT Jean Marie et BOURSE Guy (Odomez) – LECLERC Serge et MARISSEL Nathalie (Oisy) – DUPUIS Marc et DEBERDT Anne Sophie (Orchies) – WEISS Véronique et DANDRE Laurence (Pecquencourt) – PISANO Sylvia et STASINSKI François (Petite-Forêt) – DOCHEZ Vincent et BRONSART Sophie (Quarouble) – DUCROT Régis et GRINER Pierre (Quièvrefchain) – WATTELET Daniel et BIENCOURT Caroline (Râches) – MORTREUX David et DHINNIN Angélique

(Raimbeaucourt) – MOTTIER Jean Paul et NASSAR Marie Louise (Raismes) – PAYEN Maryse et MACKRE Jean Marc (Rieulay) – DOLET Agnès et BERTRAND Ghislain (Rombies et Marchipont) – THIEBAUT France Anne et VASSEUR Adeline (Rosult) – GHESQUIERE Anne Sophie et SAVARY Isabelle (Rumegies) – DE NEVE Franc et PYNTE Eric (Saint-Amand-les-Eaux) – JACQUEMIN Nicolas et ANIERE Michaël (Saint Aybert) - GRUSON Bernard et FOURMEAU Sébastien (Saméon) – MICHALAK Jean Michel et CABOT Sébastien (Sars et Rosières) – DUBRULLE José et BROUILLARD Mercédès (Thivencelle) – COLLINET Patricia et VINCKIER Annick (Thun Saint Amand) – BALLOY David et DEHAENE Benoit (Tilloy lez Marchiennes) - DUFOUR-LEFORT Régis et CARON Elodie (Valenciennes) – GMEINDL Séverine et BRABANT Isabelle (Vicq) – BUSTIN David et DI CRISTINA Caroline (Vieux Condé) – DUQUESNE Laurence (Vred) – JAWORSKI Suzel et SAEGERMAN Chantal (Wallois) – DELASSUS Grégory et ROBERT Philippe (Wandignies Hamage) – PENNEQUIN Michel et DUCLOS Laurence (Warlaing)

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE du 13/02/2025

Au titre du Conseil Régional :

Au titre du Conseil Départemental : DETAVERNIER Jean Luc

Au titre des EPCI : MM. ZINGRAFF Raymond – POPULIN Agostino

Au titre des communes : MM. MORTELETTE Jean Paul - DEGAUGUE Cédric – CACHOIR Bruno – TENEUL Arnaud – LANNOY Bernard – LELONG Grégory – MERLIN Marc – LESUR Simon – SCHERER Murielle – TESTART Jean Luc – DEHAENE Bernadette – DUFERNEZ Géry – DUCROT Régis – GRUSON Bernard – DUBRULLE José – GMEINDL Séverine – JAWORSKI Suzel

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme LABADENS Sylvie donne pouvoir à M. DETAVERNIER Jean Luc – M. GAMBIEZ Daniel donne pouvoir à M. ZINGRAFF Raymond – M. POUILLY Jean Christophe donne pouvoir à M. MORTELETTE Jean Paul – Mme POTELLE Magaly donne pouvoir à M. POPULIN Agostino – M. LISSE Jean donne pouvoir à M. TESTART Jean Luc – Mme WEISS Véronique donne pouvoir à M. CACHOIR Bruno – Mme COLLINET Patricia donne pouvoir à M. DUCROT Régis

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : MM. BARA Laurence – COLSON Aurore – DUFOSET Alexandre – FOUTRY Luc – GOMBERT Sandrine – GONDY Elisabeth – LUBREZ Caroline – ROHART Ludovic – TEINTENIER Véronique – DEGALLAIX Laurent – DELANNOY Frédéric – DESCAMPS Béatrice – SEGUIN Sébastien – RENAUD Eric – VALOIS Patrick – ZAWIEJA-DENIZON Isabelle - DA SILVA Hélène – SALIGOT Bruno – SZYMONIAK Laurence – HEGO Claude – DECLEUSE Marc – LEMAIRE Patrick - LAI Julie – BEN YAHIA Ali – LONGUEPEE Jean – BULOT Olivier – LEGRAND Francis – MAERTENS David – MORLIGHEM Bernard – DEBARGE Anne – COLLET Eric – SZATNY Jean Michel – LEMOINE Solange – PAKOSZ Alain – TOUATI Benamar – GOURMAUD Alain – BOUDREZ André – MURCIA Baptise – SCHNEIDER Jacques – SERRURIER Yvon – FONTAINE Jean Paul – HANQUET Christian – FINET Florian – THURU Gérald – BOCAHUT Charlie – RICHEZ Benjamin – BARGIBANT Jean Marie – LECLERC Serge – DUPUIS Marc – PISANO Sylvia – DOCHEZ Vincent – WATTELET Daniel – MORTREUX David – MOTTIER Jean Paul – PAYEN Maryse – DOLET Agnès – THIEBAUT France Anne – GHESQUIERE Anne Sophie – DE NEVE Franc – JACQUEMIN Nicolas – MICHALAK Jean Michel – BALLOY David – DUFOUR-LEFORT Régis – BUSTIN David – DUQUESNE Laurence - DELASSUS Grégory – PENNEQUIN Michel

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA CANDIDATURE A LA PRESIDENCE DES SITES NATURA 2000 – FR3100506, FR3100507 ET FR3112005 – PERIODE 2025-2027

Composé de représentants des collectivités territoriales concernées, de l'Etat et des propriétaires, exploitants, usagers, associations et scientifiques pouvant intervenir sur le site, le comité de pilotage a pour mission de s'assurer de la mise en œuvre du document d'objectifs par la structure porteuse de l'animation.

Le président du comité de pilotage, doit s'assurer du bon déroulement des réunions de comité de pilotage et de l'animation, doit relayer les préoccupations des personnes intéressées par la démarche auprès de la structure animatrice et des membres du comité de pilotage et doit veiller à la rédaction des comptes-rendus de comité de pilotage. Il doit aussi porter la politique Natura 2000 sur le territoire et inciter à la prise en compte ou à la valorisation de la biodiversité dans la mise en œuvre d'autres politiques locales. Il est élu pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Afin de permettre une meilleure appropriation de la conservation du patrimoine naturel local par les collectivités locales et faire de Natura 2000 une démarche de développement du territoire, la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 a permis le transfert de compétences aux collectivités. Après l'approbation du document d'objectifs, le préfet convoque les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage afin qu'ils désignent le président du comité de pilotage.

Les sites FR3100506 « Bois de Flines-lez-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux », FR3100507 « Forêts de Raismes-Saint-Amand-Wallois et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » et FR3112005 « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut » ont des enjeux écologiques proches. Ils protègent les zones humides alluviales du territoire de Parc ainsi que la faune et la flore qui y sont associées. A eux trois, ces sites couvrent plus de 13 400 hectares, répartis sur 45 communes et 5 EPCI et 3 SCoT. Structure animatrice de ces 3 sites depuis leur création, les comités de pilotage ont été, depuis lors, systématiquement présidés par un élu du Parc naturel régional Scarpe-Escaut.

Afin de garantir la continuité des actions et des volontés d'animation du territoire, il est proposé au comité syndical :

- De permettre au président, ou son représentant, de candidater à la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000 suivant, jusqu'au 31 décembre 2027 sous réserve de la poursuite des financements liés à l'animation Natura 2000 :
 - FR3100506 « Bois de Flines-lez-Râches et système alluvial du Courant des Vanneaux » ;
 - FR3100507 « Forêts de Raismes-Saint-Amand-Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe » ;
 - FR3112005 « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut ».

Délibération adoptée sans quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT.

Cette délibération est mise aux voix et acceptée à l'unanimité.

Nombre d'inscrits : 94 membres (382 voix)

Nombre de présents : 20

Nombre de pouvoirs : 07

Nombre de votants : 71 voix

Majorité absolue : 36 voix

Le Comité syndical a adopté.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Grégory LELONG



La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Le silence gardé par le Syndicat Mixte pendant deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.